

Cfdt:

SCHNEIDER
ELECTRIC

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

LE
TRACT

TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

SEI SEF

20 janvier 2025

NAO 2025 – SEI SEF

Réponse de la direction au courrier intersyndical Groupe

Les 1^{ères} propositions de la direction d'une enveloppe à hauteur de 1,8% étaient inacceptables. Un courrier intersyndical a été adressé à M Laurent Bataille, président du territoire France, lundi 13 janvier.

Dans ce courrier, les 5 OS groupe se sont accordées à accepter une enveloppe globale de 2,8% de la masse salariale, compte tenu de l'inflation et des résultats de l'entreprise.

Malgré des revendications modérées et argumentées des organisations syndicales, la direction a refusé de donner un avis favorable.

Lors de la réunion groupe du 14 janvier, l'ultime proposition de la direction a été:

	Avec signature	Sans signature
Enveloppe globale	2,3 %	2 %
Egalité H/F	0,1 %	0,1 %

Valeur du point d'ancienneté	En 2024	Avec signature	Sans signature
Groupe 1	7,00 €	7,10 €	7,10 €
Groupe 2	6,50 €	7,00 €	6,80 €
Groupe 3	6,00 €	6,50 €	6,30 €

Après consultation de ses adhérents, afin de valider sa position,

Seule la **Cfdt** ne sera pas signataire de l'accord groupe NAO 2025,

considérant qu'il n'est pas à la hauteur des résultats obtenus par l'entreprise et à peine au niveau de l'inflation. Nous estimons qu'un accord doit refléter les efforts et les contributions des salariés. Il est essentiel d'obtenir une reconnaissance équitable et valoriser le travail de chacun.

Côté SEI SEF les Revendications CFDT mesures annexes sont :

Le 14 janvier, La CFDT SEI SEF a fait ses propositions de mesures annexes qui viendraient compléter l'enveloppe globale Groupe.

- Répartition de l'enveloppe avec un plancher mini de 70€
 - pour les non-cadre : AG : 1,5% et AI : 0,8%
 - pour les cadres AG : 1% et AI: 1,3%
- Revalorisation des primes d'équipe et de nuit à hauteur du % de l'AG
- Revalorisation des primes d'astreintes
- Revalorisation des primes paniers
- Revalorisation des tickets restaurants à 12€
- Restaurant d'entreprise : réévaluation de la prise en charge employeur
- Revalorisation de l'indemnité journalière du télétravail à 3 €
- Revalorisation de la prime CRM (pour vendeurs) à 6,25% du salaire de base
- Réévaluation du guide voyageur : Indemnité kilométriques, repas, hôtels etc.
- Forfait mobilité durable 2 roues : +20€ / Kit et +20€ / entretien (soit 2x60€)
- Mise en place du congé menstruel : 2 jours par mois

Prochaine réunion le 22 janvier pour SEI-SEF